**Protégez vos renseignements personnels de santé**

La *Loi de 2004 sur la protection* des *renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) explique les règles que nos fournisseurs de services doivent suivre lors de la collecte, de ‘utilisation et de la communication de vos renseignements personnels sur la santé (RPS). Nous avons mis en place des mesures de sécurité pour protéger vos RPS contre le vol, la perte, l’accès non autorisé, la reproduction, la modification, l'utilisation, la divulgation et la suppression.

**Qui peut accéder à vos renseignements personnels sur votre santé et les utiliser?**

Seuls vous-même ou la personne désignée pour prendre des décisions concernant votre santé pouvez accéder à vos RPS et les utiliser.

**Quels sont vos droits en vertu de la LPRPS?**

La LPRPS vous donne les droits suivants :

* le droit d’autoriser la façon dont vos RPS sont recueillis, utilisés et communiqués à d’autres personnes (donc, votre consentement);
* le droit d’accéder à vos RSP;
* le droit de demander des rectifications ou des modifications du contenu de votre dossier.

**Consentement**

Lorsque vous demandez des services de counseling ou de santé, le consentement implicite s’applique. En vertu de la LPRPS, en fixant un rendez-vous, vous autorisez le partage de vos RSP avec d’autres prestataires de soins sans accord explicite (c'est-à-dire sans discussion ni consentement écrit), à moins d’objection de votre part. Vous pouvez, en tout temps, révoquer ou limiter ce consentement en demandant au prestataire de services de signer un formulaire de retrait ou de consentement à la divulgation. Cependant, cela n’est pas rétroactif et peut affecter votre traitement.

**Quel est le rôle du Commissaire à l’information et à la protection de la vie privée?**

Le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l’Ontario (CIPVP) est un organisme
gouvernemental indépendant dont le rôle est de veiller à ce que les prestataires de services se conforment à la
LPRPS. Il a le pouvoir d’enquêter et de statuer sur les plaintes. Si vous pensez que votre fournisseur de services ou
qu’une autre partie ne respecte pas la LPRPS, vous pouvez déposer une plainte auprès du CIPVP.

Pour de plus amples renseignements ou pour déposer une plainte, veuillez contacter le CIPVP aux coordonnées

suivantes :

Commissaire à l’information et à la protection de la vie privée de l’Ontario

|  |  |
| --- | --- |
| 2, rue Bloor Est, bureau 1400Toronto (Ontario) M4W 1A8Site Web: [www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca) | Téléphone : 1-800-387-0071Télécopieur : 416-325-9195ATS : 416-325-7539 |

|  |
| --- |
| Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant nos pratiques, veuillez contacter Josée Joliat, agente de protection de la vie privée au Collège Boréal, au 705-560-6673, poste 2061 ou à josee.joliat@collegeboreal.ca. |